

Interpellation au Conseil communal de Vevey du 16.12.2010.

Un centre du jour spécialisé pour accueillir des patients souffrant de la maladie d'Alzheimer.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux,

J'ai eu l'occasion de rencontrer tout récemment une Veveysanne intéressée par le projet d'un Centre du Jour pour patients atteints d'une maladie d'Alzheimer (MA).

La MA est une affection neuro-dégénérative du système nerveux central qui se manifeste par des déficits progressifs des fonctions cognitives, la plus importante étant la mémoire. Cette affection entre dans le cadre des démences, elle est irréversible, sa progression est relativement lente, sur plusieurs mois ou années. Elle conduit très souvent à une institutionnalisation.

Actuellement pour permettre la prise en charge des patients atteints d'une MA, nous disposons dans notre région d'UAT (Unité d'accueil temporaire) qui sont en relation avec des EMS (Etablissements médicaux sociaux) et des soins à domicile.

Mais la personne clé est souvent le « care giver », le donneur de soins soit dans la plupart des cas le conjoint.

Plusieurs études ont montré que le care giver est souvent lui aussi atteint de troubles psychologiques, qui peuvent être de l'angoisse, ou de la dépression ou d'autres problèmes physiques. Or le care giver est la personne qui permet d'éviter ou en tout cas retarder une institutionnalisation.

Un centre de jour permet d'accueillir un patient pendant une ou plusieurs journées avec le but clair de soulager le care giver pour lui permettre de « tenir le coup » dans la durée. D'autres objectifs sont également envisagés. Mais je ne souhaite pas les détailler maintenant.

Il existe à ma connaissance au moins deux projets : Le Sud ou Centre de Jour Alzheimer et un projet dont m'a parlé le président du Conseil de fondation de Beau séjour.

Il est cependant indéniable qu'un tel projet doit impliquer d'autres partenaires, les médecins traitants, le futur Centre de la mémoire qui est souhaité par le Département de santé publique et d'action communautaire, l'ASCOR et les soins à domicile et les UAT de notre région. A noter également un intérêt de sponsors privés, en particulier pharmaceutiques.

Dès lors je pose les questions suivantes à la Municipalité :

- La Municipalité est-elle prête à encourager la création d'un tel centre ?
- La Municipalité peut-elle jouer un rôle moteur pour réunir les différents acteurs intéressés par un tel projet sous la forme d'un groupe de travail
- Quel engagement financier la Municipalité serait-elle prête à envisager pour le financement d'un tel projet ?

Je remercie la Municipalité de sa réponse écrite.

Etienne Rivier / Vevey, ce 16.12.2010